



## APPEL POUR LES CRC

Alors qu'initialement la direction ne prévoyait aucune mesure d'accompagnement liée à la réorganisation des CRC occasionnant, notamment, 5 fermetures de site, c'est sous la pression des élus du CSEC, hormis ceux du SNB, que la direction a finalement consenti des séances de négociation concernant les mesures d'accompagnement.

C'est bien la pression d'une assignation en justice votée par les élus CFDT, CGT, CGT-G, FO ainsi que la médiation judiciaire ordonnée par le juge qui ont contraint la direction à formaliser des mesures demandées par ces mêmes élus.

Ainsi CFDT et FO, organisations syndicales représentatives\*, ont obtenu :

- Que tout mouvement soit considéré à l'initiative de LCL permettant ainsi l'obtention des mesures de mobilité
- Des mesures d'accompagnement liées à l'allongement du temps de transport quotidien pour tous (prime)
- Des mesures d'aide à la garde des enfants pour Paris et la province
- Des mesures d'aide au déménagement
- Le maintien du niveau de la rémunération variable individuelle (pendant 18 ou 24 mois selon les cas)
- Le maintien de la durée indéterminée des contrats à temps partiels
- L'engagement de ne procéder à aucun licenciement économique ou disciplinaire
- ...

Néanmoins, pour CFDT, CGT, CGT-G, FO, AS et UNSA, ces mesures ne sont pas entièrement satisfaisantes car elles ne permettent pas de garantir, entre autres, la protection et l'accompagnement prévus par la loi.

Le juge ne nous a pas accordé le délai supplémentaire nécessaire à l'amélioration de ces premières avancées. La problématique reste entière car il n'a pas statué sur le fond. L'incertitude demeure sur les mesures d'accompagnement, d'organisation et de charge de travail

Les élus du CSEC, à l'exception de ceux du SNB, considèrent toujours que la direction n'a pas respecté la loi et qu'elle doit leur présenter un projet comprenant des mesures complètes et concrètes en conformité avec les dispositions légales. C'est pour cela qu'ils poursuivent la procédure en appel.

\* Seules les organisations syndicales représentatives sont invitées à négocier les accords d'entreprise.